METPARK

Date de télétransmission :	19 novembre 2026
Date de retour de l'acte :	19 novembre 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20261117-1759-DE-1-1
Publié le	23 novembre 2026

CONSEIL ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 17 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :
M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etaient excusés et représentés :
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Mayeul L'HUILLIER, M. Gwenaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT, M. Frédéric GIRO à M. Olivier CAZAUX, M. Jean-François EGRON à Mme Pascale BOUSQUET-PITT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/06/11P

Avis sur la passation de l'avenant 2 au marché 2025SE040 relatif aux vérifications réglementaires, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parkings

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1414-4 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2025/06/13P du conseil d'administration de METPARK autorisant le directeur général à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 14 novembre 2025 et à signer tous les documents nécessaires à son exécution ;

METPARK a, par un acte d'engagement notifié le 23 décembre 2025, confié à la société MINIMAX FRANCE, la réalisation des prestations de vérifications réglementaires,

maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parkings.

Les parties au contrat sont convenues d'étendre, par un avenant n°2, le périmètre des prestations du marché au parking Porte de Bordeaux, situé 48 Rue Général de Larminat à Bordeaux (33000), pour un montant sur la durée totale du marché chiffré à la somme de 25 067,00 € HT, soit 30 080,40 € TTC.

Considérant que l'incidence financière de cet avenant représente 5,01% du montant initial du marché ;

Considérant qu'en application de la délibération 2025/06/13P, le Conseil d'administration a donné l'autorisation à Monsieur le directeur général de signer le marché ainsi que tous les éléments nécessaires à son exécution en ce compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5% de son montant initial ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avenant n°2 a été soumis à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 novembre 2026, qui a rendu à un avis favorable à sa conclusion ;

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant n°2 au marché 2025SE040 relatif aux vérifications réglementaires, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parkings.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 novembre 2026

Pour expédition conforme

Président

Christophe DUPRAT